

**ARRETE**

**n° 2019-058**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron



**Objet : Fermeture du stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère et du stade de Grésy-sur-Isère pour intempéries du 5 avril au 7 avril 2019 inclus**

*Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5216 et suivant,

Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération pour la gestion des stades de la Haute Combe de Savoie (stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère, d'entraînement de Sainte Hélène sur Isère, de Frontenex et de Grésy sur Isère),

Vu l'arrêté n°2017-018 du 17 janvier 2017 donnant délégation à Gérard BLANCO pour les affaires traitant des équipements sportifs de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Compte-tenu des conditions climatiques,

Considérant que toute rencontre risque d'affecter gravement les aires de jeu et qu'il convient de préserver les terrains,

#### **Arrête**

**Article 1 :** Le stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère et le stade de Grésy-sur-Isère sur Isère seront indisponibles pour la pratique du football du 5 avril au 7 avril 2019 inclus.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché au stade, transmis au contrôle de légalité et une copie du présent arrêté sera transmise au Président du District de Football.

Fait à Albertville, le 4 avril 2019

Le conseiller délégué  
Gérard BLANCO